FONDE EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité

Edition du "REVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, Rue Pauvrée, ROUBAIX et 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

Dimanche 1er Juin 1924

LE NUMERO 15 CENTIMES

Le Droit au Gîte

Les expulsions de locataires ::: ne sont pas permises :::

Le Secrétaire de l'Union des locataires de Lille et environs, M. E. Sulmon, nous écrit :

« L'Union des Locataires de Lille vous remercie vivement pour les courageux articles que vous faites paraître en ce qui concerne le scandale des expulsions.

» Toutefois, dans l'intérêt de la vérité, elle se permet de vous faire observer que les Huissiers ne peuvent pas être tenus comme entièrement responsables des expulsions auxquelles ils procèdent, par devoir professionnel.

» En effet, ces Officiers ministériels ne peuvent agir sans une autorisation du Parquet. Une circulaire du Garde des Sceaux les oblige à s'assurer de cette autorisation d'instrumenter.

» C'est donc M. le Procureur de la République et plus spécialement M. le Substitut Durand qui reste juge suprême de l'opportunité de ces mesures barbares et anachroniques. Rendons à César....

Il nous paraît intéressant, au moment où des expulsions sont ordonnées, sans que l'on tienne compte si les intéressés sont de bonne foi, sont âgés de plus de 70 ans ou infirmes, de rappeler les termes de la circulaire du Garde des Sceaux en date du 28 novembre 1923 :

» En présence de certaines décisions rigoureuses, écrit-il, il me paraît néanmoins aujourd'hui indispensable de vous rappeler que, dans la pensée du législateur et du gouvernement, nettement exprimée au cours des débats de la loi du 6 juillet 1923, le délai de grâce, dès lors que le locataire remplit les conditions légales, **doit être libéralement accordé un sursis de quelques jours ou même de quelques semaines, risquant dans la plupart des cas, d'être insuffisant pour parer aux grosses difficultés de la crise du logement et que rien ne met obstacle à l'obtention des délais successifs, dans les limites de la loi du 1er juillet 1924.**

» Ces lignes sont soulignées dans la circulaire elle-même. »

Nous remercions notre aimable correspondant de son intéressante communication, mais nous tenons à lui faire observer qu'elle vient simplement à l'appui de la thèse que nous avons toujours soutenue ici : aucun locataire de bonne foi, c'est-à-dire payant régulièrement son loyer, **NE PEUT ÊTRE EXPULSÉ.**

On nous dira peut-être qu'on a vu, ces temps derniers des mobiliers, jetés sur la rue et des familles obligées d'aller solliciter un abri momentané chez des voisins ou des amis obligeants.

A cela nous répondrons : ces expulsés, rares heureusement, n'étaient pas locataires mais simplement occupants.

Pendant les cruelles années d'invasion des ménages se sont installés, avec le consentement du propriétaire ou de son représentant, comme gardiens d'immeuble ou concierges.

Si le propriétaire veut aujourd'hui reprendre possession de ses locaux, aucun article de loi ne s'y oppose et il parfaitement libre d'user de tous les moyens de droit que lui confère notre Code Civil.

C'est une erreur trop commune de confondre les locataires avec les occupants.

Pour les locataires de bonne foi, nous l'affirmons et le répétons, aucune expulsion n'est permise avant le 1er janvier 1926 et il est à espérer qu'une nouvelle loi viendra bientôt prolonger cette échéance.

En principe nous disons : tant que la reconstitution immobilière ne sera pas terminée dans nos régions dévastées, aussi longtemps que sévira la crise du logement, aucune expulsion de locataire loyal ne pourra étaler sur la rue son scandale et ses détresses.

E. POLVENT.

Le franc baisse

La livre à.... 83,19
Le dollar à.. 19,33

Un nouveau bond en arrière du cours de notre franc a été constaté hier en bourse de Paris. La livre et le dollar, cotés le 28 mai à 81.93 et 18.91 sont montés à 83.19 et 19.335 en clôture le 30.

Le bilan de la Banque de France établi le 30 mai pour cette dernière semaine montre que l'encaisse-or a augmenté de 100.000 francs et celui de l'argent de 140.000 francs ; que la circulation de papier monnaie s'est accrue de 153.370.000 francs et qu'il n'y a pas de changement dans le compte « nouvelles avances à l'Etat.

DIX MORTS DANS UN INCENDIE DE MINE

Madrid, 29. — On mande d'Oviédo qu'un incendie s'est produit dans la mine de Laviana.

Le nombre des morts s'élève à une dizaine.

Au Cabaret

— La bière... la bière... pourquoi appeler d'un nom qui fait penser aux pompes funèbres, cette chose si bonne et qui rend si gai ?

Mangeons du poisson de mer !

Mais, il faut en faire baisser le prix

LE DÉBARQUEMENT DU POISSON A BOULOGNE

A priori, ce conseil est excellent, et il conviendrait qu'il y eût du poisson sur toutes les tables, aussi bien celles du prolétaire, que celles des classes aisées. Comme valeur alimentaire, la chair du poisson de mer, en général, soit frais soit conservé, donne une moyenne de 175 calories, alors que la viande de bœuf n'en donne que 110.

On a dit qu'il nous faut préférer une alimentation substantielle à une alimentation copieuse. Evidemment, comme hygiène de la nutrition, cette recommandation tombe sous le sens.

En mangeant beaucoup de poisson, nous économisons la viande de boucherie, et empêchons l'élévation du prix des animaux destinés à l'alimentation publique !

Mais, pour bénéficier dans la plus large mesure, des avantages remarquables de l'étendue de notre littoral maritime et des ressources abondantes et inépuisables qu'il nous offre, les conditions de vente du poisson de mer, telles qu'elles sont pratiquées actuellement correspondent-elles sincèrement aux désiderata de nos populations laborieuses dont les ressources sont limitées, et dont les besoins sont grands ? Le travailleur, qui fournit une somme de labeur physique accusée, doit pouvoir se restaurer suffisamment pour conserver la vigueur nécessaire à son emploi quotidien. Pour que le poisson de mer compense, — et il le peut largement, — la viande de boucherie, il faut qu'il soit à la portée de toutes les bourses.

LE ROLE DES INTERMÉDIAIRES

Il pourrait l'être. Il ne l'est pas assez. On a vu, dans un tout récent conflit entre armateurs à la pêche et négociants-mareyeurs boulonnais, que les premiers ont nettement déclaré qu'ils pouvaient se passer des seconds. Il en est ainsi au port de La Rochelle. Si les armateurs sont à même de vendre directement aux marchands de poissons détaillants, il en résulte une suppression avantageuse d'intermédiaires onéreux au profit du moindre prix de vente au consommateur.

A Boulogne-sur-Mer, en 1862 il n'y avait que 20 négociants mareyeurs. Aujourd'hui, ils sont plus de 300. Il résulte de cette constatation que certes la consommation du poisson a pris une heureuse extension, mais les prix de vente ont augmenté pour rémunérer les intermédiaires des ports et aussi les commissionnaires et revendeurs des villes destinatrices des envois de marée fraîche, non compris encore le coût des transports par rail, à tarifs spéciaux à grande vitesse.

Qui supporte la plus-value ? Les consommateurs riches ou pauvres et malheureusement ces derniers.

On sait que, dans les ports de pêche, dès que le poisson frais est débarqué, il est porté à la halle sur des voiturelles, et mis aux enchères. Un crieur public adjuge le lot au mareyeur dont l'offre est la plus élevée. Donc profit de l'armateur. Si le mareyeur a une bonne clientèle de revendeurs à satisfaire, et on voit par leur nombre que les mareyeurs ont des commerces très prospères, il maintient son prix d'adjudication élevé, tant pour lutter contre la concurrence de ses rivaux que pour être assuré de pouvoir contenter sa multiple clientèle qui compte sur la réception quotidienne de sa marée immédiatement « *revendue* » aux consommateurs.

Toutefois, il est bon de reconnaître que la profession de mareyeur a été aussi encouragée par les armateurs de certains ports très importants de notre région, parce que les propriétaires de bateaux ont préféré consacrer leurs efforts à l'étude et à la direction de leur exploitation maritime et se débarrasser des soucis de la vente directe au consommateur.

Les armateurs ont même aidé les mareyeurs en leur faisant confiance et crédit.

LE POISSON COUTE TROP CHER

Le poisson du Boulonnais pénètre maintenant dans toute la France. En 1862, Boulogne-sur-Mer n'expédiait que 8.068.851 kilos de marée. Présentement ce sont plus de 75.000.000. On mange donc du poisson, c'est un fait acquis. Toutefois, et nonobstant la vie chère, le poisson de mer devrait être bien meilleur marché qu'il n'est. Sont-ce les patrons et équipages, qui bénéficient dans la proportion que leur travail, leurs risques et leur courage devraient leur assurer ? Il faut avoir été à bord d'un chalutier, en pleine nuit d'hiver, par grosse mer, pour apprécier l'endurance de nos marins pêcheurs !

Dans les fascicules qui sont distribués à profusion, pour inciter les gens à se nourrir avec du poisson, on dit, et on proclame, que la santé publique se trouvera satisfaite et le porte-monnaie se trouvera mieux ! (sic.)

Nous sommes d'accord pour le premier point et non pour le second. Il faut baisser le prix du poisson en le soulageant de la main-mise par des intéressés de très arrière-plan. Après l'armateur et le mareyeur il ne devrait y avoir que le détaillant et le consommateur, puisque les obligations commerciales l'ordonnent, en attendant que le vœu pour toute la Nation, soit réalisé par la transaction directe, en toutes choses, entre le producteur et le consommateur. Cela n'est pas une utopie.

Les trois mers qui bordent le littoral français : Manche, Atlantique et Méditerranée, ne présentent, ni le même caractère ni la même importance au point de vue de la pêche, mais toutes trois favorisent admirablement notre pays pour approvisionner largement en poissons de toutes espèces comestibles, l'ensemble du territoire de la France.

Nos côtes ont un développement d'environ 2.700 kilomètres, dont 2.075 environ sur l'Océan et mers secondaires du Nord, et 625 sur la Méditerranée. Notre pays est donc favorisé pour sa situation maritime.

Les Anglais, insulaires font une consommation énorme de poisson, et il n'est pas un ménage d'ouvrier qui ne mange très souvent du poisson de mer bouilli, frit ou fumé, qu'on achète d'ailleurs à des prix exceptionnels de bon marché.

Il existe presque partout, en Angleterre, ce que l'on nomme des « Friteries » où l'on débite du poisson frit et des pommes de terre frites, cuits sous les yeux de l'acheteur. Ces « Friteries » sont très achalandées, notamment par les petits bourgeois et les artisans. Les produits consommés sont sains et nourrissants.

L'étendue de nos côtes maritimes et les variétés ichtyologiques qui les fréquentent permet absolument d'imiter nos anciens alliés. Il n'y a d'autre raison que celle de la spéculation qui nous empêche de le faire.

L'ART D'ACCOMMODER LES POISSONS

On a prétendu que si le Français ne mangeait pas assez de poisson, c'est que nos ménagères ne savaient pas en préparer tout-es les espèces.

S'il en était exactement ainsi les petits livrets culinaires, répandus à profusion qui circulent de toutes parts, et que l'on trouve pour quelques sous voire gratuitement, soit chez les libraires, soit dans les mairies, renseignent complètement sur l'art d'accommoder les poissons. Il y a un de ces livrets, notamment, édité par la Société d'Enseignement technique des Pêches maritimes, etc., intitulé : « Du poisson sur toutes les tables ! », qui est un de ces petits recueils de presque toutes recettes utiles : il n'en manque qu'une, la plus importante par le temps qui court : « Le moyen d'avoir du bon poisson pour pas cher », comme disent nos marins.

En somme, on peut se procurer déjà, dans les différents ports de nos régions du Nord et du Pas-de-Calais, les poissons que voici : alose, anguille, bar, cabillaud (ne pas confondre avec le colin), barbue, colin ou merlu ou canepé, congre ou anguille de mer, dorade, égrefin, lieu (semblable à la morue fraîche), lotte, maquereau, limande, carrelet, chien de mer, roussette, merlan, chinchard, raies bâtis ou bouclées rouget, « Jean-Doré », saumon, sole, tacaud, turbot, vive, homard, crabes tourteaux, sauvenelles ou crevettes, etc., et de multiples sortes de coquillages : moules, coquilles Saint-Jacques, coques, huîtres (il y avait autrefois des bancs de grandes huîtres, « Pieds de Cheval », délicieuses, près la Bassure de Baas).

Il n'y a aucune raison pour ne pas manger du poulpe et de l'encornet, qui foisonnent sur nos côtes de l'Océan et de la Manche. Les Méridionaux se régalent de ce mollusque. Ce poulpe, une fois vidé, battu, et les bras et la tête enlevés, est un mets délicat et absolument modique d'achat.

Il est évident que, tout au moins le cabillaud, le chien de mer, la roussette, le canapé, le congre, le hareng, le maquereau devraient être ceux des poissons les plus accessibles au porte-monnaie du prolétaire. Ces poissons sont excellents, renferment des qualités nutritives remarquables, depuis le maquereau qui donne 504 calories, en passant par le hareng grat qui en donne 158, jusqu'au colin qui en fournit 81, et par conséquent sont admirablement conditionnés pour servir à l'alimentation économique parfaite.

I. M. SAUBD.

Un crime féroce A LILLE

Une cabaretière a été défigurée à coups de couteau par de mystérieux clients :: qui l'ont ensuite dévalisée. :: :: ::

ANGÈLE DHENNIN, LA VICTIME

Vendredi, vers 11 h. 35, nous étions avisés qu'un crime venait d'être découvert au 21 de la rue de Gand, à Lille, au cabaret portant l'enseigne : « A la Ville de Dunkerque ». La victime de crime, ajoutait-on, est la tenancière du débit.

Immédiatement, nous nous transportâmes sur les lieux.

On lira ci-après les renseignements qu'au cours de notre enquête sur cette affaire, il nous a été possible de recueillir.

A LA VILLE DE DUNKERQUE

Le cabaret « A la Ville de Dunkerque » était tenu par Mlle Angèle Dhennin, 36 ans, originaire d'Armentières, épouse divorcée du sieur Huget. Apparemment, elle vivait seule depuis quelque temps. Cependant, le voisinage lui connaissait un « ami » polonais d'origine, chauffeur d'auto, au service d'un châtelain des environs de Tourcoing. Ce Polonais venait la voir assez souvent, en auto, en compagnie de deux de ses compatriotes. Il lui avait rendu visite pour la dernière fois dans la soirée de jeudi et devait venir la voir à nouveau vendredi matin. On ne le vit point.

Mme Dhennin, qui n'occupait que le rez-de-chaussée, lequel comprend la salle de débit, une petite cuisine qui fait suite, une chambre à coucher et une cour banale, desservie par un couloir ayant porte d'entrée sur la rue, louait le reste de la maison qui comporte trois étages, à des personnes diverses, mais pas en totalité, car elle avait organisé des garnis : « chambre pour voyageurs », dit, en effet, un écriteau apposé sur la vitrine de l'estaminet.

Ces voyageurs sont la plupart du temps, si l'on en croit le livre de garnis de la cabaretière, des Polonais, des Algériens et autres étrangers.

Au total, le cabaret n'avait pas dans le quartier un très bon renom. Bien que n'en avant guère l'aspect, on peut sans guère se tromper, l'assimiler à certains petits bars de catégorie inférieure, qui de temps à autre font un peu trop parler d'eux.

UN SANGLANT SPECTACLE

Lorsque nous arrivâmes sur les lieux, M. Grossi, commissaire de police du 2e arrondissement, son secrétaire et plusieurs agents venaient de pénétrer dans le débit de boissons. Celui-ci n'offrait rien d'anormal, mais dans la petite pièce suivante, servant de cuisine et de salle à manger, un spectacle horrible, hallucinant s'offrit à nos yeux. *(Photo Réveil)*

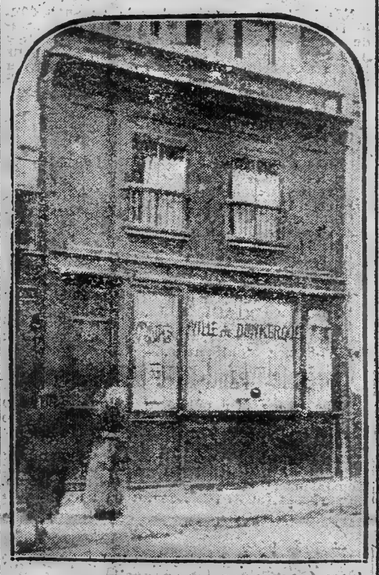

LA MAISON DU DRAME
Au N° 21 de la rue de Gand

Couchée sur le sol, Mme Dhennin gisait dans une mare de sang. On aurait pu la croire morte, si de temps à autre, un soubresaut convulsif n'avait agité son corps et si de ses lèvres ne s'étaient échappés des cris de bête égorgée.

La pauvre femme portait à la tête, rien qu'à la tête des blessures horribles, faites à l'aide d'une arme tranchante. Deux de ces blessures partent d'un peu au-dessus des tempes et viennent aboutir aux commissures des yeux. On ne sait encore si ces derniers ne furent pas crevés par la lame de l'assassin. De nombreuses et larges estafilades se remarquent également aux joues. L'une des blessures qui intéresse le menton, laisse apercevoir l'os de la machoire inférieure.

Bref, la victime dont la face souillée de liquide sanguinolent se trouvait boursouflée, était devenue absolument méconnaissable.

Le premier soin de M. Grossi fut de faire chercher un docteur. En attendant ce dernier, un pharmacien voisin vint panser les plaies de Mme Dhennin, qui pendant cette opération indispensable, poussait de véritables hurlements de douleur.

Enfin, survint le docteur Levêque. Le praticien constata que si la cabaretière, cruellement touchée, avait perdu beaucoup de sang, ces jours ne semblaient pas en danger immédiat.

Dans ces conditions, une ambulance automobile fut mandée pour transporter la blessée à l'Hôpital Saint-Sauveur.

LE VOL SERAIT LE MOBILE DU CRIME

C'est un passant effaré, qui pénétrant vers 11 h. 30 dans le commissariat du 2e arrondissement, sis place Saint-Martin, avait avisé M. Grossi, que quelque chose d'anormal se passait « A la Ville de Dunkerque ».

Cette personne étant entrée dans le débit pour s'y faire servir une consommation, avait vainement frappé sur le comptoir. Seuls, de sourds gémissements avaient répondu à ses appels.

Le consommateur s'étant enquis, aperçut le corps de la cabaretière étendu sur le sol, mais étant donné l'obscurité, il ne put se rendre compte exactement de quoi il s'agissait. Néanmoins il résolut d'avertir immédiatement la police. Il le fit et fit bien...

Sitôt la victime partie pour l'hôpital, M. Grossi examina attentivement la pièce dans laquelle avait été découverte Mme Dhennin.

Une desserte, dont les portes étaient grandes ouvertes, semblait avoir été fouillée précipitamment.

Sur une petite table ronde, se trouvant à proximité, des tas de papiers épars, un coffret en métal, le couvercle relevé et ne contenant plus rien.

L'attention du magistrat fut attirée plus spécialement par deux verres qui contenaient encore quelques gouttes d'un liquide rougeâtre : vin ou porto, et aussi par une longe en corde usagée, terminée à chaque extrémité par deux bouts de fer, comme en possèdent les charretiers.

Enfin, par terre des débris de boucles d'oreille en or, de la cabaretière, furent recueillis.

Tout ceci semble bien indiquer qu'il y eût lutte entre la débitante et son ou ses agresseurs et que, le crime commis, ceux-ci s'empressèrent de perpétrer leur vol, puis de prendre la fuite.

Que dérobèrent-ils ?

Les bandits ne fouillèrent, semble-t-il bien, que dans la desserte. Est-ce en cet endroit que Mme Dhennin cachait son argent ? On sait en tous cas, qu'elle avait des économies assez importantes. Tout dernièrement, on s'aperçevait qu'elle possédait à la Caisse d'Epargne deux livrets de 5.000 francs chacun. Cela étant interdit, l'Administration des P. T. T. lui enjoignit de retirer l'un de ces livrets. La chose fut faite il y a huit jours.

Que sont devenus ces 5.000 francs, ainsi que le second livret notifiant versement de semblable somme ?

On ne saurait le dire pour l'instant !

La police incline à croire que Mme Dhennin connait ses agresseurs. La présence des deux verres à vin retrouvés sur la table de la cuisine, leur paraît, à cet égard, tout à fait symptomatique. La débitante, c'a se comprend, ne devait point avoir coutume d'emmener de simples clients dans sa cuisine pour leur y offrir à boire....

L'HEURE DU CRIME

Un peu à la fois, grâce à des dépositions recueillies de ci de là, M. Grossi parvint à établir cette chose effarante, que la tentative d'assassinat avait eu lieu entre 11 heures et 11 heures et demie du matin, c'est-à-dire en plein jour, dans une rue des plus passantes de la ville !...

C'est grâce à une locataire de la cabaretière, Mme Sénéchal, qui habite au second étage du 21, que ce point important put être acquis.

Mme Sénéchal était, en effet, venue demander, bien avant midi, l'heure qu'il était, à Mme Dhennin, ainsi qu'elle le fait souvent.

Cette dernière, qui se trouvait à ce moment là, dans sa cuisine, en compagnie d'une ou de plusieurs personnes, a dit le témoin, répondit de loin à sa locataire, qu'il était 11 heures moins quelques minutes.

Lorsque la cabaretière me renseigna, a en outre déclaré Mme Sénéchal, elle tenait en mains une bouteille de vin...

Pas plus que les autres habitants de la maison, ce témoin, n'a entendu aucun bruit suspect au moment où se commettait le crime, soit entre 11 heures et 11 heures 30, au plus tard.

A noter que les chiens qui se trouvaient dans la cour de la maison, c'est-à-dire à deux pas de la cuisine, n'ont pas aboyé. L'un de ces chiens a, d'ailleurs, nous a-t-on dit, disparu.

Qu'est-il devenu ?

L'enquête va porter maintenant sur l'arme du crime.

Il est curieux de constater que l'assassin semble plutôt avoir été poussé à défigurer sa victime qu'à la tuer.

L'ÉTAT DE LA VICTIME

Le parquet de Lille, averti par M. Grossi, des faits que nous relatons, délégua M. Thermes, juge d'instruction, à l'effet de mener l'information sur ce drame.

Le magistrat commit de son côté M. le docteur Cordonnier, médecin-légiste, pour examiner la victime.

Le praticien constata que la vie de Mme Dhennin ne paraissait pas en danger.

Sitôt son arrivée à l'hôpital, la cabaretière avait été portée à la salle d'opération, chloroformée et opérée. Ainsi que nous le disons plus haut, on ne sait encore si ses yeux ont été touchés. D'autre part, il faudra attendre un peu pour l'interroger, car elle se trouvait hier dans un grand état de faiblesse, par suite de la perte de son sang.

EST-CE UNE PISTE ?

Le commissaire de police du 2e arrondissement, continuant patiemment ses investigations, a entendu dans l'après-midi de vendredi, une personne, M. Edouard Quesnay, 47 ans, mécanicien, demeurant 2 bis, rue des Trois-Mollettes, qui lui a fait une déposition fort intéressante, relativement aux auteurs probables du crime.

M. Quesnay, se trouvait samedi, vers 11 heures 15, à l'une des fenêtres du 40, de la rue des Tours, où habite son beau-père. Il surveillait les travaux de réfection que l'on fait en ce moment à cet immeuble, lorsque son attention fut tout à coup attirée par les allures inquiétantes de deux individus, qui venaient de quitter la rue de Gand, pour pénétrer dans la rue des Tours, laquelle est on le sait, est perpendiculaire à cette dernière. L'un de ces hommes, jeune et de petite taille, paraissait âgé de 17 à 18 ans, l'autre, de grande taille, pouvait avoir environ 25 ans. Tous deux portaient une tenue des plus négligées, étaient chaussés d'espadrilles et avaient nettement l'aspect d'étrangers. Ils jetaient de ci de là, des regards furtifs.

« Tiens, songea M. Quesnay, en les apercevant, voilà certainement deux gaillards en quête d'un mauvais coup... » Il était à ce moment à peu près 11 heures 15, a précisé le mécanicien. Il ne pensai plus à cette apparition, lorsqu'on lui apprit ce qui s'était passé à la « Ville de Dunkerque ».

M. Quesnay, ne put s'empêcher de crier : « Je parie que ce sont les deux types que j'ai vus, qui ont fait le coup !... »

La police pense de même que lui et c'est cette piste qu'elle suit actuellement.

La brigade mobile et la gendarmerie, saisies à la première heue de cette affaire, s'occupent de concert avec la sûreté de Lille, à identifier, les deux hommes aperçus par M. Quesnay à qui quelques photos d'étrangers indésirables, ont déjà été soumises.

A l'heure actuelle cet examen n'a encore donné aucun résultat. Peut-être demain n'en sera-t-il pas de même.

L'opinion publique l'espère et le souhaite de tout cœur.

"Pivolo" à Pékin

L'AVIATEUR ÉTAIT ÉPUISÉ LORS DE SON ATTERRISSAGE

Nous avons annoncé hier l'arrivée de Pelletier d'Oisy à Pékin. A ce sujet, le correspondant du « Times » à Pékin, a télégraphié que Pelletier d'Oisy était épuisé à son arrivée dans cette ville, en raison de la chaleur torride et aussi du fait que l'appareil qui lui a été prêté n'est pas fait pour de telles randonnées.

L'aviateur a déclaré que cette dernière étape avait été la plus difficile depuis Paris.

ENCORE 2.750 KILOMÈTRES DE VOL

Pelletier d'Oisy n'a plus que 2.750 kilomètres de vol à fournir pour atteindre Tokio, but non pas de son raid, mais du voyage qu'il s'est proposé de faire.

Sa prochaine étape doit le conduire à Hai-Djou, à 1.100 kilomètres de là, et il s'y préparera pour la traversée de plus de 250 kilomètres au-dessus de la mer, qu'il lui faudra faire au cours de cette étape qui le conduira de la Corée à Tachiaral, dans l'archipel nippon.

A noter que Pelletier d'Oisy a mis effectivement 8 heures 50 minutes pour couvrir les 1.200 km. qui séparent Changaï de Pékin, ce qui représente une vitesse horaire de 154 kilomètres 200.

Deux grands matches

AUJOURD'HUI CARPENTIER-GIBBONS DEMAIN : CRIQUI-FRUSH

Paris, 30. — Nos deux plus grands pugilistes avec Charles Ledoux : Carpentier et Criqui, seront demain et dimanche aux prises avec les meilleurs hommes de leur catégorie, en Amérique et en Angleterre. Georges sera opposé à Tom Gibbons, le meilleur mi-lourd américain dans un match à Michigan City.

A Buffalo, dimanche Criqui rencontrera Danny Frush ; ce dernier, assure-t-on, n'est pas un grand champion et on pronostique la victoire du Français.

Pour le Lensois, on estime que, tout au moins, il obtiendra le match nul avec Tom Gibbons.

LES RUSSES A LA RÉCEPTION DE BUCKINGHAM-PALACE

Londres, 30. — Rakowsky, le chargé d'affaires russe à Londres ; le consul russe, le premier secrétaire et l'attaché naval ont reçu des invitations à assister lundi à la réception des souverains britanniques, à Buckingham-Palace.

Les Bolcheviki ont l'intention de revêtir pour la circonstance, un frac de drap noir à parements de soie rouge.

Le changement de Gouvernement

LES GAUCHES et la Présidence de la République

Paris, 30. — On lit dans l'« Œuvre » l'information suivante :

« M. Herriot doit rencontrer aujourd'hui plusieurs parlementaires de gauche. Demain soir, il présidera une réunion du bureau du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, à l'issue de laquelle il enverra aux socialistes, une lettre qui leur demandera de participer au gouvernement qu'il pourrait être appelé à former.

» Nous croyons savoir que les députés de gauche (socialistes, républicains-socialistes) se réuniront dimanche avant la séance de rentrée. Ils désigneront leur candidat à la présidence de la Chambre. Ils s'occuperont ensuite de la question de la présidence de la République.

» Selon toute vraisemblance, une motion sera déposée et votée, qui précisera que, dans les circonstances actuelles, il est impossible à un gouvernement de gauche de collaborer avec M. Millerand. »

UNE INTERVIEW DE M. HERRIOT

Paris, 30. — Un rédacteur de « Paris-Soir », a eu une entrevue avec M. Herriot.

Voici les grandes lignes des déclarations de M. Herriot :

Notre politique doit être avant tout, la politique d'une démocratie.

La démocratie allemande le sait, les nationalistes d'outre-Rhin n'ont à attendre de notre part ni concessions déplacées ni faiblesse inopportune.

Une conversation immédiate avec le premier anglais lui paraît être un des premiers actes essentiels.

Ses rapports personnels et la manière dont la victoire des gauches a été accueillie lui permettent d'espérer qu'on peut aboutir rapidement à l'accord désirable.

Comme on lui demandait : Accepterez-vous le pouvoir des mains de M. Millerand ?

M. Herriot écarta la question d'un geste en l'air : pour lui c'est visible, elle est résolue.

On fait courir dans les couloirs parlementaires toutes sortes de bruits, vous le savez.

On a été jusqu'à prétendre que si la participation des socialistes vous faisait défaut, vous vous préteriez à cette politique de « concentration » vers laquelle tendent les efforts de la presse officieuse.

Tout ce qu'on pourra dire ne changera rien à mes résolutions nettement arrêtées.

Et il ajouta : « Je ne constituerai qu'un ministère du Bloc des Gauches ».

UN ENTRETIEN POINCARÉ-LOUBET

Paris, 30. — On a beaucoup remarqué mercredi soir que M. Poincaré s'était longuement entretenu au Quai d'Orsay, avec M. Emile Loubet, qui fut président de la République de février 1899 à février 1906.

De ce fait, beaucoup ont conclu que M. Poincaré avait tenu à consulter l'ancien président de la République au sujet du problème constitutionnel soulevé par la manœuvre des groupes radicaux-socialistes et socialistes.

Les décrets-lois

M. POINCARÉ SE HATE DE LES FAIRE METTRE EN VIGUEUR

Paris, 30. — Un décret-loi peut-il être considéré comme une « affaire courante » ?

Tout le monde a compris qu'en annonçant sa démission, M. Poincaré devait s'abstenir désormais de toute initiative proprement gouvernementale. La correction la plus élémentaire l'exigeait, sans qu'il fut besoin de le dire.

Pourtant, cela n'a pas empêché les ministres d'élaborer un programme d'économies qui s'élève à 420 millions, et cette réforme-remords a été soumise au Conseil d'Etat sous la forme de plusieurs décrets.

Très vive émotion au Conseil d'Etat. Certains membres de l'assemblée générale, tenue hier, ont protesté vivement contre le rôle qu'on prétendait imposer au Conseil en lui forçant la main.

ÉCONOMIES SUR LE PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT, L'AVIATION, L'AGRICULTURE

Les projets d'économies portent notamment sur le personnel de l'enseignement (auquel on trouve le moyen d'enlever encore 50 millions), sur l'aviation et sur l'agriculture : il n'y aurait pas, par exemple, d'exposition agricole au Champ de Mars, l'année prochaine, etc.

Mais il nous paraît inutile d'entrer dans le détail de ces décrets. C'est le principe même qu'il faut contester. L'adoption des décrets a bien été votée hier au Conseil d'Etat par 14 voix contre 8, ce qui leur donnerait force de loi... si leur transmission et leur délibération n'étaient pas elles-mêmes illégales.

LE SECRET MORTEL

Du sang, du mystère, de l'amour, de la haine, il y a tout dans le puissant roman de Paul Feval fils. Des chevaliers d'industrie y coudoient des gentilhommes d'authentique noblesse. Les filles d'amour voisinent avec des femmes du monde. Tout un monde interlope s'agite à la conquête de l'or. La publication du roman feuilleton

LE SECRET MORTEL

que tous nos lecteurs voudront connaître, commencera, demain, Dimanche 1er Juin :: :: :: ::